27 ans, mécanicien, et Philomène Levengle, 27 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Leclercq, 77 ans, sans profession, et Célina Boital, 63 ans, journalière. — *Mariages.* — Jules Duynslaeger, 24 ans, charretier, et Adèle Quivron, 19 ans, sans profession. — Ivon Debosscke, 27 ans, journalier, et Philomène Bruyneel, 19 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Vanewalle, 43 ans, jardinier, et Marie Kints, 22 ans, servante. — Désiré Desbonnet, 23 ans, mécanicien, et Elise Lequenne, 19 ans, repasseuse. — Jean-Baptiste Delepaul, 37 ans, tisserand, et Sophie Debuquoy, 31 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 4 au 8 mai.* — Louis Bény, 50 ans 4 mois, tisserand, Petit-Tournay. — Silvain Verfaille, 49 ans 7 mois, tisserand, Touquet. — Sidonie Briffaut, 69 ans 4 mois, ménagère, rue du Moulin. — Pierre Leman, 1 an 11 mois, Rouzaxde — Emile Wersquel, 3 mois, Laboureur. — Julienne Baudin, 32 ans 2 mois, tisserande, Hôpital. — Eugène Cracco, 9 mois, Vieille-Place.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 12 mai — Eugène Weyne, au Blanc-Seau. — Eugénie Bettens, aux Phalempins. — Charlemagne Taverne, rue Delhaye. — *Du 13.* — Joseph Pottier, rue Vandevenne. — Pierre Duyck, rue Vandevenne. — Albert Loens, rue Delhaye. Jean Lebrun, rue de la Fénderie. — Henri Vandame, rue du Casino. — Elvire Lehoucq, au Blanc-Seau. — Edouard Benoit, rue des Coulons. — *Mariage.* — Arthur Honoré, 26 ans, rattacheur, et Marie Baisez 26 ans, moulineuse. — *Déclarations de décès du 12 au mai.* — Irma Delemme, 3 ans 8 mois 15 jours, rue du Tilleul. — Louis Lambert, 7 ans 2 mois, rue du Blanc-Seau. — Amélie Waltéau, 39 ans 2 mois, sans profession, rue de la Latte. — *Du 13.* — Camille Callewaert, 18 ans, cordier, rue du Jambon. — Henri Cornet, 1 an 11 mois 13 jours, rue du Blanc-Seau. Jeanne Montaigne, 9 ans, 9 mois, Hôtel-Dieu. — Emile Pollet, 11 mois, au Blanc-Seau. — Pauline Mahieu, 11 ans 5 mois 19 jours, sans profession, rue Nationale. — Sophie Delisse, 70 ans 2 mois, sans profession, à la Croix-Rouge. Napoléon Beuque, 77 ans 8 mois, fermier, rue de Paris.

MOUVEAUX. — Déclarations de naissances du 5 au 12 mai. — Désiré Delcroix, le Paradis. — *Déclarations de décès du 5 au 12 mai.* — Constant Poppe, 24 ans, les Duriez. — André Eeckhaut, 61 ans, le Duriez.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille GHESTEM-DELEJICQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Jean-Baptiste-Joseph GHESTEM, serpentiste de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, décédé à Roubaix, le 12 mai 1889, dans sa 37e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 15 courant, à 9 heures, en l'église St Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 131.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-MULLIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Angélique-Joseph MULLIEZ, décédée à Roubaix, le 13 mai 1889, dans sa 76e année, munie des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mercredi 15 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 16 du dit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Poteunerie.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 16 mai 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Désiré-Joseph DELANNOY, ancien conseil er municipal, décédé à Roubaix, le 23 avril 1889, dans sa soixante-quinzième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 15 mai 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Justine-Julie-Joseph DESCAT, décédée à Menin le 14 avril 1889, à l'âge de 74 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 15 mai 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Henriette-Adèle DEBUINGNE, décédée à Roubaix, le 7 avril 1889, dans sa 60e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Une canne qui court. — Sur la place du carrefour de l'observatoire, un mendiant s'approche, la casquette à la main, d'un gros monsieur qui prenait le frais sous les arbres, un jonc superbe à la main.

Le mendiant boitait ferme; le gros monsieur lui met une pièce dans la main; le mendiant s'éloigne clopin-clopin.

Survient un autre individu qui dit au gros monsieur :

— Vous venez de faire la charité à ce gaillard-là ; vous croyez qu'il est estropié, prêtez-moi seulement votre canne et vous allez voir comme je vais le faire filer.

Confiant, le gros monsieur abandonne sa canne.

L'autre s'en saisit et, criant, gesticulant, menaçant, court après notre boiteux qui détale en effet à toutes jambes.

Le gros monsieur, les voyant tous deux si bien courir, s'en tenait les côtés.

Oui, mais il attend encore sa canne.

La falsification des cafés. — La falsification des cafés prend en ce moment des proportions croissantes en Allemagne. Ce café artificiel est obtenu avec de la farine de grain torréfiée, puis agglutinée à l'aide de la dextrine ou d'une substance analogue.

Il existe à Cologne deux fabriques spéciales qui, moyennant 3,600 marks, fournissent le matériel nécessaire à cette manutention...avec une instruction sur la manière de s'en servir. Dans cette instruction il est dit « que cet article est appelé à un grand avenir ». Espérons qu'il n'en aura qu'en Allemagne.

A l'Exposition. — *Une idée américaine.* — On vient de recevoir, à la direction de l'exploitation, une dépêche d'Edison demandant l'autorisation de faire placer, le jour de l'inauguration, son phonographe à portée de la bouche présidentielle : on transmettrait ainsi aux Américains le discours *parlé* de M. Carnot.

Cette requête imprévue a dû suivre la « filière hiérarchique », et on ne sait encore de quelle façon elle sera accueillie en haut lieu...

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE PARIS

Mlle Guyonnet est une petite rentière d'Asnières, une vieille fille au cœur charitable et bon, qui se console de l'isolement, peut-être des désillusions de la vie, en se dévouant aux animaux abandonnés.

Elle consacre ses modestes rentes à nourrir les chiens sans maître, les pauvres chats délaissées. Sa maison est un hôpital pour tous ces êtres infortunés dont la souffrance est d'autant plus poignante qu'ils ne peuvent la faire comprendre, et vis-à-vis desquels, suivant une noble maxime philosophique, nous avons aussi des devoirs. J'avoue que je ne puis penser à cette vie muette, discrète, et qui paraîtra un peu enfantine, sans une sorte d'attendrissement.

Pauvre demoiselle ! Elle a voulu étendre sa sollicitude jusqu'aux chevaux qu'on nourrit mal et que des misérables rouent de coups. Charité bien mal récompensée, ainsi qu'il apparaît du petit procès d'hier, que je vais résumer en quelques lignes.

Il y a sept ou huit mois, Mlle Guyonnet sauva des brutalités d'un charretier une malheureuse jument qui n'avait plus que le souffle et que ce méchant homme fut heureux de lui vendre qu'une centaine de francs.

Elle la fit soigner, lui rendit la santé et la vie, et quand la pauvre bête fut à peu près en état de faire quelque service, elle la confia à un boucher d'Asnières, à cette condition que « qu'il l'emploierait à des travaux modérés, qu'il se garderait de la maltraiter et qu'il la lui rendrait quand elle serait devenue vieille. » Mlle Guyonnet stipulait que si elle-même venait à mourir dans l'intervalle, la jument serait remise à la Société protectrice des animaux.

Quelques semaines plus tard, le boucher lui ramenait la bête surmenée, efflanquée, « comme un vieux parapluie dont on ne veut plus », selon l'expression même de la bonne demoiselle.

Mlle Guyonnet s'occupa de nouveau de rendre à sa protégée un peu de bien-être. Elle la confia à un vétérinaire, M. Aublin, auquel elle voulut payer deux francs par jour, plus la nourriture. Le vétérinaire ne demandait que vingt-cinq sous, mais Mlle Guyonnet tenait à voir l'animal particulièrement soigné.

En même temps, elle faisait insérer, dans le journal l'*Acclimatation*, un avis ainsi conçu :

« A céder, bonne et douce jument, douze ans, pour service simple et facile, à condition de la restituer quand l'âge ou la maladie lui rendront impossible le travail. »

Les demandes affluèrent. Mlle Guyonnet ne reçut pas moins de soixante-treize lettres. Mais quand, ayant fait son choix parmi ses correspondants, elle réclama la jument au vétérinaire, la bête n'était plus à sa pension.

Le vétérinaire expliqua que, n'ayant pas de place chez lui, il avait dû la donner en garde à son frère, cultivateur dans le pays, lequel s'était permis de la vendre à un sieur Leroy.

Mlle Guyonnet eut toutes les peines du monde à rentrer en possession de sa jument. Elle dut payer 80 francs au sieur Leroy à titre de dédit, et, justement exaspérée, elle a cité le vétérinaire en police correctionnelle pour abus de confiance.

L'affaire a été plaidée hier à la 10e Chambre, par Me Ed. Pelletier et Me Prévot. Le vétérinaire a été renvoyé des fins de la plainte, l'abus de confiance étant en tout cas imputable à son frère, et non pas à lui.

Quant à la jument, elle est aujourd'hui la propriété d'un brave curé du Berry, auquel Mlle Guyonnet, après tant d'aventures, a consenti à l'expédier en transport payé, avec un petit subside à titre d'avances sur la nourriture, et qui a promis de la traiter avec douceur, de la choyer et de lui donner ses Invalides quand elle serait devenue tout à fait vieille et impropre à tout travail.

ALBERT BATAILLE.

VARIÉTÉS

UN DOUBLE MARIAGE

Ces jours derniers, je passais devant le portail d'une des églises monumentales de Paris. Une foule compacte de curieux ou de gens désœuvrés attira mon attention ; je supposais que quelque chose d'inaccoutumé devait avoir lieu dans l'intérieur de l'édifice. A mon tour je devins curieux, et me mêlant à la foule j'entrai dans l'église. Mais grand fut mon désappointement lorsqu'au lieu de l'extraordinaire que j'attendais, je vis qu'il s'agissait simplement de deux mariages. Je cherchai alors à m'expliquer ce qui pouvait amener tant d'étrangers à cette double cérémonie religieuse.

— Est-ce la riche toilette des mariées ? Est-ce leur beauté! me demandai-je.

Aussitôt mes yeux se dirigent de leur côté. Je compris alors la curiosité de mes voisins et je trouvai des raisons qui me parurent suffisantes pour justifier la mienne.

Voici le spectacle intéressant et charmant qui frappa mon regard :

Devant le maître-autel, deux jeunes femmes, les deux mariées, se tenaient à genoux, la tête inclinée vers la terre.

Malgré les longs voiles qui me cachaient la moitié de leur visage, je pus, avec un peu de patience, apprécier leur beauté. Jamais rien de plus frais, de plus calme, de plus gracieux, de plus ravissant ne s'était offert à ma vue. On aurait dit deux anges descendus sur la terre afin d'y prier un instant et prêt à reprendre leur vol pour remonter au ciel.

L'une — je n'ose dire la plus jolie — portait une toilette magnifique ; je devinai la jeune femme du monde aristocratique. L'autre, tout à fait simple dans sa parure, me laissa un instant interdit ; je n'aurais point su dire à quelle classe de la société elle appartenait. Mais en l'examinant plus attentivement, je finis par me convaincre que, fille du peuple, elle était née pour le travail, tandisque la première devait, par son rang et sa fortune, son esprit et sa beauté, être une des reines du monde et des salons élégants.

L'office terminé, mariés, parents et amis entrèrent à la sacristie. Là, je vis les deux jeunes femmes tomber dans les bras l'une de l'autre et s'enlacer étroitement. La grande dame descendait jusqu'à l'humble ouvrière ou plutôt elle élevait celle-ci jusqu'à elle. La différence des positions ne semblait plus exister. Il n'y avait plus devant moi que deux amies, deux femmes également jeunes, belles et heureuses.

Quelles circonstances les avait donc réunies dans le passé pour que, le même prêtre ait béni leur mariage ?

Telle était la question que je m'adressais, question que je savais ne pouvoir résoudre seul, lorsque je sentis une main s'appuyer légèrement sur mon bras.

Je me retournai vivement et tendit ma main au baron de K..., un de mes meilleurs amis, qui venait assez mal à propos interrompre le cours de mes réflexions.

— Par quel hasard vous trouvez-vous ici? lui demandai-je.

— Ce serait à moi de vous adresser cette question, répondit-il, car vous n'êtes pas de la noce, que je sache.

— Vous êtes donc du nombre des invités?

— Parbleu! Vous savez bien que je suis l'ami intime du jeune vicomte de Favrel.

— Oui. Mais ce n'est pas lui qui se marie.

— Sans doute, puisque c'est mademoiselle Favrel, sa sœur.

— Mon cher baron, excusez-moi, je ne la connaissais point. Mais, dites-moi, l'autre mariée !...

— C'est une amie de mademoiselle Mathilde de Favrel, je veux dire de Mme la comtesse Mathilde de Glanday, puisque, d'aujourd'hui, elle prend le titre et le nom de son mari.

— Une amie de pension ?

— Nullement, leur amitié remonte à quelques mois seulement.

— Mon cher baron, vous me comblez de suprise et excitez singulièrement ma curiosité.

Je suivis le baron. Nous prîmes place dans sa voiture et, me voyant disposé à l'écouter, il prit la parole en ces termes :

« Je ne sais rien de plus triste qu'un jour d'hier, quand le ciel gris semble se rapprocher de la terre, quand la pluie, la neige ou le grésil, en tombant, fait résonner les vitres des maisons, et que le vent en courant à travers les branches des arbres, ne fait plus chuchoter les feuilles.

» La nature a pris le deuil, les oiseaux ont cessé de chanter, le cœur fait comme eux. Il se laisse envahir par une tristesse vague qui ne tarde pas à devenir un ennui mortel. Oh! alors, comme ils nous reviennent tous, les doux souvenirs de la vie, troupe radieuse !... Que de choses nous retrouvons dans le passé, choses détruites ou disparues et sur lesquelles nous versons des larmes de regret ! Nous voudrions bien secouer le linceul qui nous gêne; mais derrière les souvenirs riants, des images sombres et désolées nous apparaissent, nous entourent... Hélas ! le soleil ne se montre point, le ciel s'abaisse de plus en plus ; il semble qu'on manque d'air, qu'on étouffe.., la pluie, la neige ou le grésil tombe toujours.

— Nous voici bien loin de mademoiselle de Favrel et de Marie Durieu, me disais-je ; où donc ce cher baron veut-il en venir avec ses étranges réflexions ? Et l'histoire que vous m'avez promise ? lui dis-je en souriant.

— Nous y arrivons. Si je vous ai parlé de l'hiver et de son cortège de tristesses et d'ennuis, c'était pour vous dire que le soir d'une vilaine journée de décembre dernier, pendant que la neige tombait à gros flocons et que le vent sifflait lugubrement aux angles des murs, ébranlant les masures du vieux Paris, une pauvre vieille femme grelottait la fièvre sur un grabat, dans une sombre mansarde de la rue du Pont-Louis-Philippe.

» L'intérieur de ce logement n'offrait rien de rspoussant à l'œil; si les meubles étaient vieux et vermoulus, une grande propreté leur donnait un air de jeunesse, je dirais presque de gaieté, lorsqu'un rayon de soleil venait par hasard les éclairer; c'était toujours la pauvreté, mais ce n'était pas la misère. Et pourtant, la malheureuse femme qui occupait ce réduit ne travaillait pas depuis six mois que la maladie l'avait jetée sur sa couche de douleurs.

» Donc, la neige tombait, et la malade, succombant à l'ennui de son isolement, venait de fermer les yeux. Le sommeil est une excellente chose; s'il ne guérit pas, il éloigne la souffrance pour un instant.

» On coupé, attelé de deux chevaux pur sang, s'arrêta tout à coup rue du Pont-Louis-Philippe. Un toute jeune fille en descendit. Elle était accompagnée d'une femme d'un certain âge, sa gouvernante. Elles entrèrent dans la maison portant le n° 11, la jeune fille adressa une question au portier, en reçut une réponse et s'élança légère, sur les marches humides de l'escalier. La gouvernante la suivit dans son ascension. Au sixième étage elle poussa une porte mal fermée et se trouva dans la mansarde, près du lit où la vieille femme sommeillait encore.

« Elle ne voulut point la réveiller ; elle tira de sa poche une petite bourse de soie, y prit deux pièces de vingt francs et les posa sur la table à côté d'une tasse pleine de tisane. Puis après avoir jeté autour d'elle un regard empreint de tristesse Elle se dirigea vers la porte pour se retirer. Mais le froufrou de sa robe tira la malade de son assoupissement.

— Qui est là? demanda-t-elle d'une voix faible.

» La jeune fille se rapprocha de la vieille femme.

— Je suis une amie de ceux qui souffrent, dit-elle en prenant la main sèche, allongée de la malade.

— L'amie de ceux qui souffrent... Je vous crois; votre voix, vos yeux et votre gracieux visage le disent.

— J'ai appris ce matin par Monsieur le curé de Saint-Germain l'état dans lequel vous vous trouvez, et je me suis empressée, en attendant mieux, de vous apporter un peu d'argent pour vous soulager.

— Merci, ma bonne demoiselle, merci ; mais M. le curé a dû vous dire que, pour une pauvre malade, je ne suis pas tout à fait à plaindre. La Providence veille à mon chevet sous les traits d'une jeune fille bonne, douce et belle comme vous. Chère créature du bon Dieu! ce sont les cris que m'arrachait la douleur qui l'ont amenée dans ma mansarde.

Sa chambre est ce même carré, la quatrième porte à droite. Moi, qui n'ai jamais eu d'enfant, le ciel m'a envoyé une fille, ou plutôt un de ses chérubins pour me consoler, sécher mes larmes et m'entourer de mille soins délicats. Elle a quitté sa demeure où chantent ses oiseaux, où les fleurs sourient au bord de sa fenêtre, pour venir s'installer ici entre ces vieux meubles qui sont devenus brillants sous ses mains. Son travail de la journée est pour sa vie, à elle; mais elle; mais la nuit elle travaille encore; c'est pour moi. Depuis trois mois, grâce à elle, je n'ai jamais manqué de rien.

Marie Durieu, acheva la vieille femme, est une fille comme j'en souhaite une à toutes les mères.

— Où est-elle donc en ce moment ? demanda la visiteuse.

— Elle est allée reporter son ouvrage et en chercher d'autre ; elle ne tardera pas à revenir.

— Voulez-vous me permettre de l'attendre ?

— De tout mon cœur, mademoiselle.

« Au bout d'un instant, on entendit des pas dans l'escalier et presque aussitôt la porte s'ouvrit. Une charmante jeune fille entra, les bras chargés de médicaments et de provisions.

» Mademoiselle de Favrel se leva. L'ouvrière s'arrêta, confuse et interdite devant la jeune fille. Mais mademoiselle de Favrel, avec son sourire gracieux, si plein de bienveillance, s'avança vers elle, et, lui prenant la main :

— Nous sommes sœurs par la charité, lui dit-elle; mais vous êtes mon aînée. Permettez-moi, de vous embrasser.

» Et les bras de la modeste ouvrière et ceux de la noble demoiselle s'ouvrirent en même temps.

» Mademoiselle de Favrel revint souvent rue du Pont-Louis-Philippe pour voir la vieille femme et causer avec Marie. Elles devinrent amies. La position, les idées, l'intelligence pouvaient les éloigner l'une de l'autre, mais le cœur les rapprocha.

» Un jour mademoiselle de Favrel apprit que l'ouvrière aimait un jeune homme dont elle était sincèrement aimée. Le manque de fortune de Marie mettait seul obstacle à ce mariage. Elle leva cette difficulté en dotant son amie.

» Elle-même était sur le point de se marier ; elle décida que les deux mariages se feraient ensemble, le même jour.

» Hier, le comte de Fravel fit appeler le fiancé de Marie et lui annonça qu'il le nommait régisseur de ses nombreuses propriétés du Languedoc.

» Voilà, mon cher, fit le baron en terminant, l'historiette que vous avez voulu connaître.

» — Et la vieille femme ? lui demandai-je.

» — Elle est morte en bénissant l'enfant qui l'avait adoptée pour sa mère. »

CHOSES ET AUTRES

— Tu es allée à l'exposition avec Berthe ?

— Hélas !

— Elle m'a dit que tout ce qu'elle y a vu est affreux.

— Je le crois bien ! elle s'est arrêtée tout le temps devant les glaces !

***

Un ouvrier entre chez un mastroquet :

— Un litre à seize et une carafe d'eau.

Le garçon pose la bouteille sur le comptoir.

— Et la carafe d'eau ?

— Inutile, le vin est tout prêt.

***

Une charmante réponse de M. Larroumet, entendue hier à l'une des entrées du Salon.

Il veut passer pour pénétrer dans le vestibule :

— Votre carte ? demande le gardien.

— Je n'en ai pas, répond M. Larroumet, mais je suis le directeur des Beaux-Arts.

— Montrez-moi votre carte.

— Je vous dis que je suis le directeur des Beaux-Arts, votre chef.

— Mais il m'est défendu...

— Oui, mais je vous accorde la permission de me laisser passer !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Tripots anglais. — Perquisitions et arrestations dans deux maisons de jeux. — Noblemem et gentlemen et autres, arrêtés et poursuivis.

Londres, 14 mai. — Les perquisitions faites par la police, dimanche matin, au *Field Club*, et l'arrestation de plusieurs personnages appartenant à l'aristocratie et à la *gentry* a causé une vive émotion hier. Pendant une heure environ, les cabs et les voitures sont arrivés sans interruption à la station de police de Marlborough street, qui était encombrée par des gentlemen, dont plusieurs occupent un rang élevé dans la société. L'encombrement a été tel que plusieurs centaines de personnes sont restées dehors.

Lorsque le magistrat, M. Honnay, est monté sur son siège on a procédé à l'appel des personnages impliqués dans les poursuites ce sont : le comte de Dolley, lord Lurgan, lord Henry Paulet, M. Ernest Beuzon, le baron Farina Ferraro, M. Samue Lewis, M. Mountcharles Williams, M. George Bartley, M. Paul Haltée, M. Edward Rowland, M. John Wilkinson, M. Charles Merry, M. George Itannemaun, M. W. Beale, M. Henry Davis, M. George Lebau, M. Paul Carronico, M. John Madd, M. Walter Reys et M. Charles Seaton.

Le surintendant Hume a déclaré qu'à la suite d'un rapport fait par lui au commissaire de police, dans lequel il déclarait qu'il avait lieu de croire que le Field Club, situé n° 7, *Park Place*, n'étant qu'une simple maison de jeu, le commissaire avait délivré un mandat l'autorisant à pénétrer dans la maison, ce qu'il fit à deux heures un quart, dimanche matin.

Il trouva au premier étage, dans une salle située sur le derrière, treize des inculpés réunis autour d'une table de baccara, avec tout l'attirail nécessaire à ce jeu.

M. Merry était assis à une table à côté, comptant ses jetons, qui s'élevaient à 1,777 livres sterling. Un commis installé à une autre table faisait la même besogne.

Les enjeux s'élevaient à plus de 3.500 livres.

Il exhiba son mandat et annonça à toutes les personnes présentes qu'elles étaient mises en état d'arrestation. Elles furent immédiatement conduites à la maison de police de Vine Street, sous l'inculpation d'avoir tenu une maison de jeu ou d'avoir joué dans cette maison.

Les inculpés furent tous remis en liberté sous caution, à l'exception de M. Seaton, le propriétaire, et de M. Lebau, le croupier.

Interrogé par un des avocats, le témoin a ajouté qu'il connaissait le club de nom depuis quatre ou cinq ans, et qu'il savait qu'on y jouait gros jeu.

Tous les inculpés, y compris MM. Seaton et Lebau, ont été de nouveau remis en liberté sous caution, et l'affaire a été renvoyé à lundi prochain.

Au tribunal de police de Bow street, 47 personnes arrêtées également dimanche matin au Delphy-Club ont été traduites devant M. Waughan.

Les inculpés sont des patrons de cercle, des portiers, des garçons, des barriers, des maîtres d'hôtel, des marqueurs de billard, des employés, des voyageurs de commerce, des bookmakers, des cabaretiers, quelques-uns sont qualifiés gentlemen et d'autres sont désignés comme n'ayant aucune profession.

M. Vaughan dit que, dans son opinion il serait mieux de demander à tous ceux accusés de tenir la maison ou de participer à cet acte, ce qu'ils comptent faire.

Le surintendant Steegles déclare qu'il y avait dix inculpés entre lesquels cette charge était relevée, les autres étaient seulement accusés de s'être trouvés dans la maison.

Le surintendant ajouta alors qu'il se proposait maintenant de donner des preuves pour justifier une demande de renvoi. Il raconta alors sa visite au club, à deux heures, dans la matinée de dimanche. Il y trouva quatre tables arrangées, autant qu'il s'en souvient, pour le jeu de baccara.

Il n'y vit aucun instrument de jeu sur les tables, excepté quelques cartes. Sur le livre des membres du club, aucun des noms des personnes arrêtées ne se trouvait.

L'affaire a été remise à vendredi prochain, les inculpés étant mis en liberté sous caution.

La candidature de M. Reinach

M. Joseph Reinach, directeur de la *République Française*, a accepté, par une lettre adressée à M. le sénateur Soustre, la candidature qui lui a été offerte dans l'arrondissement de Digne (Basses-Alpes), pour les prochaines élections législatives.

Le candidat opposé à M. Joseph Reinach sera probablement M. Proal, député sortant.

Le procès Gilly et M. Laguerre

La Presse publie la note suivante :

« Plusieurs journaux annoncent que notre directeur Georges Laguerre plaide samedi, à Nîmes, pour M. Numa Gilly. Cette information est inexacte. »

Le général Boulanger en Angleterre

Le général Boulanger a dîné, à la fin de la semaine dernière, chez lady Burdett-Coutts, femme du membre du Parlement pour Westminster. Parmi les convives, le duc et la duchesse de Saint-Albans, la duchesse de Cleveland, la comtesse d'Airlie et sa fille, lady Griselda Ogilvie, le général Strachey, président de la Geographical Society ; sir et lady Elliot, le général Seymour, maître des cérémonies de la Reine ; sir Francis de Winton, Mme et Mlle Goschen, etc. etc.

Après le dîner, il y a eu grande réception.

Remarqué parmi les invités, très nombreux : M. et Mme George Mackenzie, M. et Mme Spencer Chapman, le réverend Henry White, aumônier de la Reine ; plusieurs ambassadeurs, l'ex-lord maire de Londres, des membres du Parlement, des officiers généraux, etc.

Il y avait en tout plus de 200 personnes.

Les invités qui, en l'honneur du général Boulanger, portaient leurs décorations, ont fait le plus chaleureux accueil à l'hôte de la baronne Burdett-Coutts.

Le chef du parti national a reçu hier à sa table ceux de ses amis qui sont en ce moment à Londres. Il n'y a pas de meilleure réponse aux bruits de maladie que l'on fait courir en ce moment.

Le général Boulanger a été présenté samedi au prince de Galles, aux courses de Kempton-Park.

Cours des Halles de Roubaix du 14 mai. — *Légumes :* oignons, à . fr. les 100 kil.; navets, 0.20 à .. le panier; épinards, 0 35 le panier; poireaux, 0 30 les 13 bottes; céleris, 0.10 à .... la botte; carottes, . fr. les 100 kil.; choux de Bruxelles, ... le panier; choux verts, 0.60 à .... la deuz.; choux rouges, ... à .. la pièce; haricots verts, ... à .... le k.; fèves, ... à .... le panier; pommes de terre, 12 à ..... fr. les 100 kil.; radis, 0.01 la botte; laitues, 0.15 pièce; salade verte, 0.75 le panier; endives, ... à .... la douzaine; id. romaines, pièce; salsifis, 0.25 la botte; cornichons, ... à .... le cent; plasenlits, ... le kil. par panier.

Fruits : poires, ... à .... le k.; pommes, 0.35 à .... le k.; noisettes, ... à .le k.; oranges, 3 00 à .... le cent; melons, ... à .... pièce; raisins, ... à .... le k.; citrons, 1 50 la douzaine.

Beurre et œufs : beurre, 3.20 à .... le kil.; œufs frais, 2 00 à .... la quart; œufs conservés, ... à .... le quart.

Viandes : vaches, 0.80 à 3 80 le k.; porcs, 1.00 à 2.00 le k.; veau, 1.10 à 2.20 le k.; moutons, 1.10 à 2.10 le kil.

Volailles : oies, . à . fr.; poules, 2.50 à ...; poulets, 3.00 à ..; pigeons, 2 00 à .... la paire; lapins, 1.80 à .... le k.; canards, 2 50 à .... la pièce; pintades .... à .... fr la pièce.

Gibiers : Perdrix, ... à .... la paire; lièvres, .. . fr. pièce; grives, ... à .... la paire; faisans, .. à .. .. la pièce; poules faisanes, ... à .... la pièce; canards sauvages, ... à .... la pièce.

HIPPODROME DE ROUBAIX. — 30 Chevaux. — 50 Artistes, pour la première fois à Roubaix. — Cirque F. LEHMANN, troupe équestre française, sous la direction de Mlle Fanny Lehmann, écuyère des Cirques de Paris.

Mardi 14 à 8 heures 1/2. — Brillante soirée. — Succès de M. Omra, célèbre gymnastarque, créateur de l'exercice l'Homme Obus. — Débuts des clowns Puliti des principaux Cirque d'Europe. — Grand succès de M. O'Kill, le plus fort ventriloque de l'époque, grand succès des Folies Bergères de Paris. — Wilton et Mora, les champions des 3 barres fixe. — Toujours redemandée la troupe Mansuy, dans leurs statues de marbres et leurs entrés acrobatiques. — Excellent orchestre sous la direction de M. Savizza.

Prix des places : Fauteuils et loges, 3 fr. ; pourtour, 2 fr. premières galeries, 1 fr. 25 ; deuxièmes galeries, 50 c. — Pour la location au bureau du Gérant, rue des Longues-Haies.

THEATRE DES NATIONS, direction : M. A. Casti. — Tous les soirs à 8 heures. — Grande représentation. — Immense succès ! M. Brice Bolton du Palais de Cristal de Londres et de l'Eden-Théâtre de Paris, le ventriloque le plus amusant de l'époque. — Spectacle nouveau, Mosalini, le équilibriste Bruxellois. — La soirée sera terminée par LES BRIGANDS DU MONT-NEGRO, mimodrame en 4 actes. — Débuts des 3 clowns Tognio, Cecco et Pista, musiciens excentriques.

Grand-Théâtre de la famille DELHAYE. — Semaine de clôture. — Aujourd'hui et jours suivants. — A 3 heures. Représentation de famille. — A 8 heures, nouvelles pantomimes en 2 actes, jouées par une troupe spéciale de mimes — A prix réduits.

MENAGERIE SALVA. — Jeudi 16 mai. — A 8 heures 1/2. — Grande attraction. — Représentation extraordinaire avec le concours de Mlle Dandigny, pour chanter un morceau choisi, au milieu des lions, et du dompteur Salva.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Œuvres, Eaux-Fortes, Œuvres en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACHAT
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

TABLEAU DE STATISTIQUES

L'édition commerciale du *Journal de Roubaix* et le *Bulletin des Laines* ont publié un tableau dans lequel ont été réunis des renseignements bons à consulter par le commerce et l'industrie des laines.

Des tableaux graphiques permettent de suivre les fluctuations de cours des peignés et des laines brutes durant les dernières années.

Ces tableaux sont en vente, au prix de un franc, dans nos bureaux, à Roubaix, rue Neuve, 17, et à Tourcoing, rue des Poutrains, 42.

LE MASSON
Dentiste-Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

A. BOUTRY, ENTREPR^E
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Payages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

CRÉDIT LYONNAIS
ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville
Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 84919—17984

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 40 millions
Statuts déposés chez Me POINSOT, notaire à Paris
80,000 ACTIONS de Fr. 500 CHACUNE
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES AU PAIR
NET PAYABLES : 125 francs le 15 Août 1889.
Les 250 fr. restants seront appelés par décision du Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, conf. à l'art. 15 des Statuts
Un droit de préférence est réservé aux actionnaires du Comptoir d'Escompte de Paris à raison de une action nouvelle pour deux anciennes.
Ces souscriptions seront servies intégralement.
Les actionnaires désirant obtenir autant d'actions nouvelles qu'ils ont d'actions anciennes peuvent souscrire à raison de une nouvelle pour une ancienne, sauf le cas de réduction proportionnelle.
Les actions disponibles après exercice du droit de préférence seront réparties au prorata des demandes.
Les actionnaires désirant exercer leur droit de préférence devront consigner leurs actions ou indiquer très exactement les numéros au moment de la souscription. Les titres devront être produits à la répartition pour être estampillés.
On souscrit : Mercredi 15 Mai
AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS. — AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — A LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS. — A LA BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS. — AU CRÉDIT LYONNAIS. — AU CRÉDIT MOBILIER. — AU CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence. — A LA SOCIÉTÉ DE DEPOTS ET DE COMPTES COURANTS, et dans leurs succursales et Agences en France et à l'Étranger
ON PEUT SOUSCRIRE : AU guichet du COMPTOIR D'ESCOMPTE de PARIS
Dès le Premier Jour, par correspondance dans tous les établissements ci-dessus
L'émission a lieu conf. à l'Article 6 des Statuts ci-dessus
88808

DES MILLIERS DE CERTIFICATS
attestent la puissante efficacité des *Pilules Gicquel* pour combattre la constipation et toutes les maladies qui en dérivent, telles que : maux d'estomac, manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Elles sont aussi un remède souverain contre les maladies de coeur, du foie, l'hydropisie, la jaunisse, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte. 19490 1

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE